

Affaires Juridiques
mlt

Le Maire de Sannois,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2122-22, L 2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique, articles L 2123-1 et R 2123-1,

Vu la délibération n°2020/32 du 03 juillet 2020 du Conseil municipal portant délégation de pouvoirs du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

Vu l'arrêté n° 2025/24 du 18 mars 2025 portant délégation de fonctions et de signatures aux Adjointes et aux Conseillers Municipaux,

Vu la consultation en procédure adaptée publiée au BOAMP ayant pour date de remise des offres le mardi 15 avril 2025 à 12h00,

Considérant qu'il y a lieu d'établir un marché public n°25022 relatif à des travaux de curage et démolition de l'îlot Bellevue,

DECIDE :

Article 1 : De confier le marché public de Travaux à :

Décision n°	Attributaire	Objet	Montant du marché
2025/58	BOUVELOT TP 93320 Pavillons-sous-Bois	Curage et démolition de l'îlot Bellevue	176 660,00 € HT

Article 2 : De signer le marché mentionné à l'article 1^{er}. Le marché est conclu à compter de sa notification.

Article 3 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

Article 4 : La Directrice Générale des Services de la Ville de SANNOIS et Madame le comptable public du service de gestion comptable d'Ermont, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 5 : La présente décision est transmise en Sous – Préfecture et fera l'objet d'une communication au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.



Pour le Maire
Par délégation
La Directrice Générale des Services
[Signature]
C. NOUAILHETAS

Accepte dans le cadre de la délégation de pouvoir que le Conseil Municipal m'a conférée par sa délibération du 03 juillet 2020
SANNOIS, le 28 mai 2025

Laurence TROUZIER-EVEQUE



[Signature]
Adjointe au maire
déléguée à la sécurité et la tranquillité publique
et aux affaires juridiques
Conseillère communautaire

Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT

A.R. du 03 juin 2025

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 20250528 - DC2025 - 58 - CC

Publiée le 03 juin 2025